



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Avis public est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 6 novembre 2023 à compter de 20 h, sur la demande de dérogation mineure suivante :

DER-2023-10-026
638, rang de la Rivière Est

Désignation de l'immeuble :

L'immeuble est situé au 638, rang de la Rivière Est (lot 5 303 571) dans la zone Ra-9 selon le plan de zonage de la Municipalité.

Nature et effets :

- Construction d'une résidence avec garage attenant :
 - à 8,32 mètres de la ligne de lot avant en ce qui a trait à la résidence et à 8,76 mètres de la ligne de lot avant en ce qui a trait au garage attenant alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 10 mètres;

Au cours de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 13^e jour du mois d'octobre 2023.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière